

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil treize, le six février. La commune de Saint Seurin de Prats, certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le lundi onze février deux mil treize en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- **Nouvelle CDC (Statuts)**
- **Nouveaux SIVOS**
- **Bas Montravel nouveau**
- **Nouveau SMAS**
- **Rythmes scolaires (rentrée 2013/2014)**
- **Secrétariat : Création poste adjoint administratif 2ème classe**
- **Convention chômage**
- **Repas des Aînés**
- **Restaurant scolaire : subvention et suivi**
- **Questions diverses**

SEANCE DU 11 FEVRIER 2013

PRESENTS : MM. NICOULEAU-VIGOUROUX-FURLAN-MARUGAN-MUZZIN-Mme GAVARD-MM. TAILHURAT-BEAUVILLE

ABSENT : M. MEYNIER

ABSENTE EXCUSEE : Mme POINTET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VIGOUROUX Jean-Eric

Lecture et approbation du compte rendu du 8 janvier 2013.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame POINTET sera absente suite à l'incendie qui a malheureusement ravagé sa maison samedi 9 février 2013. Nous lui apportons tout notre soutien.

NOUVELLE CDC MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

Suite à la fusion des CDC de Montaigne en Montravel et du Gursonnais, le CM doit se prononcer sur les nouveaux statuts. Le Maire donne lecture de ces statuts. La discussion s'engage et pointe du doigt le problème du PLUI, des routes et de la fiscalité.

Après en avoir délibéré, le CM refuse à l'unanimité ces statuts.

NOUVEAU SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2012, le SIRS (Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire) a été dissous en tant que tel et inclus dans les compétences du SIVOS.

Après en avoir délibéré, le CM accepte à l'unanimité la fusion ainsi que les statuts et nomme les nouveaux délégués en conservant ceux de l'ancien SIVOS et de l'ancien SIRS soit :

- M. NICOULEAU et Mme GAVARD (Titulaires)
- M, VIGOUROUX et M . MEYNIER (Suppléants)

BAS MONTRAVEL NOUVEAU

Le SCDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de la Dordogne) port fusion du Syndicat Mixte Assainissement du Montraval et du Bas-Montraval avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple à la carte de la Plaine de la Force (arrêté préfectoral du 17 décembre 2012).
Après délibération, le CM accepte, à l'unanimité, cette fusion, le nouveau périmètre et les statuts en conservant les mêmes délégués : MM. VIGOUROUX et BEAUVILLE.

NOUVEAU SMAS (Syndicat Mixte d'Action Sociale)

Par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2012, le nouveau périmètre sera constitué de 10 communes après le retrait de la commune de Saint Michel de Montaigne qui adhère à la CDC de Castillon la Bataille.

Le CM, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce nouveau périmètre et conserve les mêmes délégués : Mme POINTET et M. TAILHURAT. Une convention pourra être signée en le SMAS et la commune de St Michel de Montaigne.

SDE 24

Le CM fait le point sur l'état des lignes basse tension. Le délégué, Michel BEAUVILLE et le Maire verront sur place s'il y a nécessité de transmettre des demandes à M. CASTANET, Président local.

RYTHMES SCOLAIRES (Rentrée 2013/2014)

Le Maire présente le projet de réforme des rythmes scolaires. Les communes qui mettraient en place ce projet dès septembre 2013 auraient des aides de 50 € par élève et une aide de 40 € supplémentaire par élève si elles sont éligibles à la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

Le Maire signale que vue la baisse des effectifs, une suppression de classe plane sur le RPI MONTCARET/ST SEURIN. On doit se rencontrer dès mardi 12 courant avec le Maire de Montcaret et les enseignants des deux RPI.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Suite à la radiation des cadres de Mme GERMON Angeline et à la vacance d'emploi, il est nécessaire de recréer le poste d'adjoint administratif 2ème classe afin de pouvoir recruter.

Le CM, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

CONVENTION CHOMAGE

Afin de pouvoir payer le chômage à Mme GERMON, le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec le Centre de Gestion de la Dordogne qui sous traite avec le Centre de Gestion de Charente Maritime qui calcule les allocation chômage. Cette étude ne pourra se faire que lorsque Mme GERMON nous fournira les documents nécessaires demandés.

Le CM, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

REPAS DES AINES

Mme GAVARD et Mme POINTET ont choisi le menu de M. MIGNON, traiteur à St Méard de Gurson (27 € par personne) pour le dimanche 24 février 2013.

Le CM, accepte à l'unanimité.

RESTAURANT SCOLAIRE (Subventions et suivi)

Les travaux ont commencé le 10 janvier 2013 et se poursuivent dans des conditions météorologiques pas très favorables. Le Maire précise à M. MUZZIN que l'acoustique du plafond a été traité par l'architecte et l'entreprise REC.

Le Maire énumère les subventions acquises à ce jour :

- **DETR (Etat) 90 737 €**
- **CO (CG 24) 50 000 €**
- **FEC (CG24) 7 000 €**
- **MSPR (CG24) 61 432 €**
- **FONDS DE CONCOURS (CDC) 34 956 €**
- **soit un total de 244 125 €**

Le CM, mandate le Maire pour prendre toutes délibérations nécessaires à l'encaissement des dites subventions.

QUESTIONS DIVERSES

PPRI : Suite à la demande conjointe de révision des PPRI des communes de la rive droit de la Dordogne, le Préfet demandera cette révision qui ne remettrait pazz en cause les principes généraux des PPRI de la Dordogne et de la Gironde

Séance levée à 23 H 10.